

PROGRAMME NATIONAL D'APPUI AUX ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

APPEL À CANDIDATURES

La Fondation CDG, le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS), la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) et le Fonds Jaïda, lancent la 6^{ème} édition du Programme National d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus via le Microcrédit (AGRs).

OBJECTIF DU PROGRAMME

- Encouragement à la promotion des AGRs au Maroc en tant qu'instrument de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'auto-emploi ;
- Contribution à l'autonomie économique des jeunes les plus défavorisés et vulnérables et à leur insertion dans le tissu économique et social du pays, et plus particulièrement ceux ayant les capacités d'entrepreneuriat leur permettant de développer et de pérenniser leurs activités ;
- Identification et sélection d'innovations sociales en matière d'AGR déployées par des porteurs de projets à travers le Réseau des Associations de Micro-Crédit (AMC) ;
- Appui financier aux micro-projets sélectionnés par le programme.

OBJECTIFS DE L'APPEL

- Recueil des demandes de soutien répondant aux conditions du Programme ;
- Identification d'initiatives entrepreneuriales en besoin de financement.

QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Cet appel s'adresse aux jeunes porteurs de projets, femmes et hommes, de micro-entreprises en cours de création ou de création récente en matière d'AGRs au Maroc (depuis septembre 2019 - non liés au commerce, aux activités classiques ainsi qu'aux projets intervenant dans le domaine de la construction).

COMMENT POSTULER ?

Les dossiers de candidature doivent comprendre en plus du formulaire de candidature obligatoirement validé par les responsables des AMC, une attestation de déblocage du crédit délivrée par l'AMC signée et cachetée par les responsables des AMC, ainsi qu'une copie de la CIN du porteur de projet, **faute de quoi le dossier sera rejeté.**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, et ce, **après leurs validations et signatures de la part des responsables des Associations de Microcrédit**, en un seul lot complet sous format numérique (fichier Word ou PDF) au Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire au plus tard le **30 septembre 2020** par courriel à l'adresse suivante : **f.eloufir@cmsms.org.ma - felaoufir@gmail.com**

Issus des couches sociales les plus défavorisées dont la tranche d'âge est comprise entre 18 et 40 ans, les porteurs de projets éligibles sont ceux ayant suivi ou non une formation à l'entrepreneuriat, n'ayant jamais bénéficié d'un soutien dans le cadre du Programme national d'appui aux AGRs, non éligibles au financement du système bancaire classique, et bénéficiaires pour la première fois de services d'une AMC membre de la FNAM.

MICRO-PROJETS PRIMÉS

Le nombre de projets sélectionnés par le Programme sera fixé en fonction des résultats des sélections et de l'enveloppe budgétaire globale. La subvention est fixée à un plafond de 50.000,00 dhs et son attribution est subordonnée au déblocage du crédit par l'AMC et éventuellement de l'apport personnel. La subvention ne peut être supérieure au montant du crédit AMC.

RÈGLEMENT

Les candidatures sont soumises à un règlement qui fixe notamment les conditions de candidature et les modalités de sélection des candidatures ainsi que les critères d'éligibilité au Programme. Le règlement et le formulaire de candidature sont téléchargeables sur les sites web des partenaires du programme :

- Fondation CDG : www.cdg.ma
- CMS : www.cm6-microfinance.ma
- Fonds JAIDA : www.jaida.ma
- FNAM : www.fnam.ma